Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20250613-DEC2025_28-AR

2025/

Décision 2025/28

Autorisation de domiciliation de siège social de l'entreprise URBAN STEEL CONSTRUCTIONS au sein du pôle d'entreprises communautaire de Beauvois en Cambrésis

Par délibération n°2017/117 du 26 octobre 2017, le bâtiment dénommé « Pôle d'entreprise CA2C », RD 643 rue Victor Watremez -ZA le bout des dix-neuf, à Beauvois-en-Cambrésis, a été intégré au domaine public de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C).

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la CA2C continue d'accueillir les entreprises en création ou en voie de développement, porteuses de projets économiques ayant pour objectif principal, la création d'emplois.

L'entreprise SAS URBAN STEEL CONSTRUCTIONS, 888 941 556, projette l'implantation d'un site industriel de fabrication de logements en ossature d'acier léger.

Aussi l'entreprise a émis le souhait de domicilier son siège social sur le territoire afin de démarrer certaines procédures administratives.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis,
En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020, notamment sur la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

DÉCIDE

D'autoriser la société URBAN STEEL CONSTRUCTIONS à domicilier son siège social au sein du pôle d'entreprises communautaire de Beauvois en Cambrésis à partir du 01 juillet 2025 et de disposer d'un bureau de manière occasionnelle afin de faciliter le démarrage du projet d'implantation industrielle.

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 13/06/2025 Publication le 13/06/2025 *Vu, Le Président – Serge SIMEON*	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 13/06/2025 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :
Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEC2025_28**
Objet :	**Décision N°2025/28 Portant autorisation de domiciliation de siège social de l?entreprise URBAN STEEL CONSTRUCTIONS au sein du pôle d?entreprises communautaire de Beauvois en Cambrésis**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-13 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	059-200030633-20250613-DEC2025_28-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20250613-DEC2025_28-AR-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DEC2025.28.pdf Nom métier : 99_AR-059-200030633-20250613-DEC2025_28-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	202.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2025 à 12h14min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juin 2025 à 12h14min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juin 2025 à 12h14min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juin 2025 à 13h14min13s	Reçu par le MI le 2025-06-13